



**Rendez-vous au premier Salon des services à la personne  
du 29 novembre au 1er décembre 2007 au CNIT à La Défense pour  
s'informer, comparer différents prestataires, trouver des solutions adaptées**

**Choisir la personne de confiance pour le soutien scolaire de vos enfants, la garde-malade qui s'occupera d'un proche ou tout simplement la femme de ménage à qui vous confierez les clés de votre maison... Autant de décisions et de choix délicats pour lesquels il s'agit de ne pas se tromper !**

### **Le Salon des services à la personne : 150 entreprises et associations à votre service**

Du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2007, venez rencontrer en un lieu unique 150 entreprises et associations spécialisées dans les prestations de services à la personne. Organisé au CNIT, La Défense à Paris, le Salon des services à la personne vous aidera ainsi à :

- vous informer sur les différents types de prestataires, les comparer directement **et trouver la solution adaptée à vos besoins et à ceux de vos proches,**
- mieux comprendre le mode de fonctionnement des dispositifs à votre disposition (CESU, PAJE, APA...) et plus particulièrement le Chèque Emploi Services Universel (CESU),
- identifier les différents services bénéficiant d'une réduction ou d'un crédit d'impôt sur le revenu.

### **Des micro-conférences pour mieux comprendre et mieux choisir**

Plus de 80% des heures travaillées dans le secteur des services à la personne sont rémunérées par un particulier-employeur.

**Si vous êtes particulier-employeur ou envisagez de le devenir,** le salon vous proposera une série de micro-conférences quotidiennes d'une vingtaine de minutes en partenariat avec la FEPEM (Fédération Nationale des Particuliers Employeurs) et des organismes partenaires du secteur des particuliers-employeurs : l'Institut FEPEM des Emplois Familiaux (IFEFF), le site particulieremploi.fr, l'IRCEM, ...

Les intervenants donneront des informations et conseils pratiques aux visiteurs pour mieux comprendre et mieux vivre votre statut de particulier-employeur. Des micro-conférences seront également dédiées au CESU et à tous les aspects pratiques de son utilisation.

Parmi les thèmes abordés :

- **Vous êtes particulier-employeur... Le saviez-vous ?!**
- **Particulier-employeur : comment trouver votre salarié à domicile?**
- **Comprendre l'utilisation "des" CESU**
- **Savoir manager au quotidien votre salarié à domicile**
- **Former votre salarié à domicile**

### **L'Espace Découverte du salon pour apprendre des astuces pratiques ...**

A travers des interventions courtes d'experts (20 minutes), vous pourrez par exemple découvrir :

- **5 astuces pour utiliser efficacement votre PC,**
- **5 astuces pour apprendre plus vite,**
- **5 phrases clé en anglais,**
- **Les 5 gestes qui peuvent sauver une vie.**

## **Informations pratiques sur le Salon des services à la personne**

- Du jeudi 29 novembre au samedi 1er décembre 2007 de 10 h à 20 h
- Au CNIT à La Défense - Paris
- Entrée payante : 8 euros
- Entrée gratuite pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi et les RMIstes

Le Salon des services à la personne a reçu le soutien de l'Agence nationale des services à la personne. Pour plus de renseignements : <http://www.salon-services-personne.com>

### **Les activités de services à la personne en détail**

#### **Services à la famille**

##### *Garde d'enfants :*

Garde d'enfants à domicile

Garde d'enfants hors domicile (crèche, jardin d'enfant, halte-garderie, garderie périscolaire, assistante maternelle agréée)

##### *Autres services à la famille :*

Soutien scolaire à domicile ou cours à domicile

Accompagnement des enfants dans leurs déplacements

Assistance informatique et internet à domicile

Assistance administrative à domicile

#### **Services à la vie quotidienne**

##### *Hygiène et entretien de la maison :*

Entretien de la maison et travaux ménagers

Collecte et livraison à domicile de linge repassé\*

Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage

Prestations de petit bricolage dites "hommes toutes mains"

Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire

##### *Alimentation :*

Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions

Livraison de repas à domicile\*

Livraison de courses à domicile\*

#### **Services aux seniors et aux personnes handicapées**

##### *A leur domicile :*

Assistance aux seniors ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux ;

Assistance aux personnes handicapées, y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ;

Garde-malade, à l'exclusion des soins ;

##### *Dans leurs déplacements :*

Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque cette activité est incluse dans une offre de services d'assistance à domicile ;

Accompagnement en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)\*

##### *Pour les personnes dépendantes :*

Prestation de conduite du véhicule personnel du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives\*

Soins d'esthétique à domicile ;

Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage

\*À condition que ces prestations soient comprises dans un ensemble d'activités effectuées à domicile.

##### Sources :

Brochure « Les services à la personne » Agence Nationale des Services à la Personne - Juillet 2006

Décret n° 2005-1698 du 29 décembre 2005 art. 1 Journal Officiel du 30 décembre 2005

Décret n° 2007-854 du 14 mai 2007 art. 1 III Journal Officiel du 15 mai 2007

#### **Les services à la personne bénéficient d'une fiscalité avantageuse.**

- une réduction ou un crédit d'impôt sur le revenu de 50% des sommes que vous versez au titre des services à la personne
- un crédit d'impôt de 50% pour la garde des enfants de moins de 6 ans à l'extérieur de votre domicile

- Si vous optez pour l'emploi direct, vous bénéficiez d'un allègement de charges en tant qu'employeur (et d'une exonération totale ou partielle pour les personnes âgées ou dépendantes de plus de 60 ans)
- Si vous avez recours à une entreprise ou une association agréée, vous bénéficiez d'un taux de TVA réduit à 5,5% sur les prestations qu'elle vous facture

*Source : Agence Nationale des Services à la Personne*

### **A propos du Salon des services à la personne**

La première édition du Salon des services à la personne aura lieu du jeudi 29 novembre au samedi 1<sup>er</sup> décembre 2007 au CNIT Paris La Défense. Ses organisateurs ont pour ambition de créer avec ce salon l'événement national des services à la personne afin de contribuer à dynamiser et valoriser ce secteur.

Le salon va en effet permettre de réunir en un seul lieu tous les acteurs de ce secteur et de présenter clairement la globalité de l'offre aux 20 000 visiteurs attendus. Ce premier salon a reçu le soutien de l'Agence nationale des services à la personne.

Le Salon des services à la personne est un événement organisé par Planète micro-entreprises, créateur et opérateur du Salon des micro-entreprises.

<http://www.salon-services-personne.com>

### **Contact presse : Le Public Système**

Sidonie Dumoulin - [sdumoulin@lepublicsysteme.fr](mailto:sdumoulin@lepublicsysteme.fr) – 06 64 00 49 59

Candice Edery – [cedery@lepublicsysteme.fr](mailto:cedery@lepublicsysteme.fr) – 01 41 34 22 94